

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Présents : ASTIER Max, BLANC Marie-Laure, CHABANIS Claude, COURTIAL Patricia, JAMMET François, MADEIRA Pascal, MALOSSE Aurélien, MOUNIER Serge.

Absents excusés : RIOU Corinne (procuration à BLANC Marie-Laure), OLAGNON Jérôme, SARZIER Vincent.

Absents : CHARLES Thierry, CRESPIEN Jean-Pierre, FUMAS Béatrice, MANEVAL Sylvie.

I QUORUM.

Je constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

J'adresse en mon nom et celui du Conseil municipal mes félicitations à Max ASTIER pour la naissance de sa petite-fille Roxane, jeudi 9 janvier 2020.

II SECRETAIRE DE SEANCE.

Je vous propose de désigner ASTIER Max pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

- Accepté à l'unanimité

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Je propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 7.10.2019

- Accepté à l'unanimité.

IV – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL : DELIBERATIONS

Présentation de la décision n° 2 du Maire prise selon la délégation de pouvoir accordée par le Conseil Municipal :

- Décision n°2 du 12 décembre 2019 : Des dépenses imprévues de fonctionnement avaient été votées au Budget principal 2019 et suite au dépassement de crédits au chapitre 012 le virement suivant a été réalisé :

D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement - 4 950.00 €

D 6413/012 Dépenses de personnel + 4 950.00 €

Délibération N° 2020/001 -

OBJET : Travaux de réhabilitation, de mise aux normes accessibilité et d'extension de la salle

d'activités - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL).

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation, de mise aux normes accessibilité et d'extension de la salle d'activités.

Cette salle a été créée en 1999-2000. Elle ne respecte pas les normes handicap et doit donc faire l'objet de travaux de mise en conformité.

De plus, des travaux de réhabilitation sont nécessaires afin de drainer ce bâtiment, ce qui permettrait de résoudre de gros problèmes d'humidité dans les murs, de remplacer des vitrages pour une meilleure isolation thermique, d'améliorer les performances de la chaudière, de réaliser des travaux de peinture, de supprimer un local dans le prolongement du bar afin de créer un espace cuisine.

Enfin, une extension de cette salle sera réalisée afin d'agrandir la partie « bar » et créer un espace d'accueil du public.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 271 470.00 € HT.

	Montant en Euros
<u>TRAVAUX</u>	
Drainage	9 850.00
Démolition	7 300.00
VRD	10 500.00
Gros oeuvre -	43 200.00
Etanchéité	19 200.00
Menuiserie extérieure bois/vitrerie	16 400.00
Méallerie	9 000.00
Menuiserie intérieur bois	15 000.00
Faux plafonds/cloisons/doublages/peinture	19 200.00
Revêtement de sols carrelage et revêtements muraux	8 000.00
Electricité	11 300.00
Plomberie sanitaires ventilations chauffage	58 140.00
TOTAL TRAVAUX	227 090.00
<u>AUTRES DEPENSES</u>	
Maîtrise d'œuvre - CSPS	
CSPS.	29 480.00
Divers et imprévus	4 900.00
TOTAL AUTRES DEPENSES	10 000.00
	44 080.00

TOTAL GENERAL HT	271 470.00
TOTAL GENERAL TTC	325 764.00

Ce projet peut faire l'objet d'un financement au titre de 2020 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX DE REHABILITATION, DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET
EXTENSION DE LA SALLE D'ACTIVITES**

Origine du financement	Montant (HT)	Taux
État :		
« Fonds Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux »	81 441 Euros	30 %
ou		
« Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local »	67 867 Euros	25 %
Aides publiques sollicitées :		
Conseil Départemental PASS TERRITOIRES	50 000 Euros	Non défini
Conseil Régional Bonus ruralité	40 000 Euros	Non défini
Fonds de concours Communauté de Communes Pays de Lamastre	12 000 Euros	Non défini
Financement communal	88 029.00 Euros	Non défini
TOTAL	271 470.00 Euros	Non défini

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au taux maximum,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents utiles.

Délibération N° 2020/002 -

OBJET : Travaux de réhabilitation, de mise aux normes accessibilité et d'extension de la salle d'activités - demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif « PASS'TERRITOIRES » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JANVIER 2019.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation, de mise aux normes accessibilité et d'extension de la salle d'activités.

Cette salle a été créée en 1999-2000. Elle ne respecte pas les normes handicap et doit donc faire l'objet de travaux de mise en conformité.

De plus, des travaux de réhabilitation sont nécessaires afin de drainer ce bâtiment, ce qui permettrait de résoudre de gros problèmes d'humidité dans les murs, de remplacer des vitrages pour une meilleure isolation thermique, d'améliorer les performances de la chaudière, de réaliser des travaux de peinture, de supprimer un local dans le prolongement du bar afin de créer un espace cuisine.

Enfin, une extension de cette salle sera réalisée afin d'agrandir la partie « bar » et créer un espace d'accueil du public

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 271 470.00 € HT.

	Montant en Euros
<u>TRAVAUX</u>	
Drainage	9 850.00
Démolition	7 300.00
VRD	10 500.00
Gros oeuvre -	43 200.00
Étanchéité	19 200.00
Menuiserie extérieure bois/vitrerie	16 400.00
Métallerie	9 000.00
Menuiserie intérieur bois	15 000.00
Faux plafonds/cloisons/doublages/peinture	19 200.00
Revêtement de sols carrelage et revêtements muraux	8 000.00
Electricité	11 300.00
Plomberie sanitaires ventilations chauffage	58 140.00
TOTAL TRAVAUX	227 090.00

<u>AUTRES DEPENSES</u>	
Maîtrise d'œuvre	29 480.00
CSPS.	4 900.00
Divers et imprévus	10 000.00
TOTAL AUTRES DEPENSES	44 080.00
TOTAL GENERAL HT	271 470.00
TOTAL GENERAL TTC	325 764.00

Ce projet peut faire l'objet d'un financement au titre de 2020 auprès du Département dans le cadre du dispositif « PASS'TERRITOIRES » suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX DE REHABILITATION, DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET
EXTENSION DE LA SALLE D'ACTIVITES**

Origine du financement	Montant (HT)	Taux
État :		
« Fonds Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux »	81 441 Euros	30 %
ou		
« Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local »	67 867 Euros	25 %
Aides publiques sollicitées :		
Conseil Départemental PASS TERRITOIRES	50 000 Euros	Non défini
Conseil Régional Bonus ruralité	40 000 Euros	Non défini
Fonds de concours Communauté de Communes Pays de Lamastre	12 000 Euros	-
Financement communal	88 029.00 Euros	Non défini
TOTAL	271 470.00 Euros	Non défini

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

- SOLLICITE l'aide financière du Département au titre du dispositif « PASS'TERRITOIRES » au taux maximum,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents utiles.

Délibération N° 2020/003 -

OBJET : Travaux de réhabilitation, de mise aux normes accessibilité et d'extension de la salle d'activités – 2^{ème} tranche. Demande de subvention auprès de la Région au titre de l'aide à la ruralité.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation, de mise aux normes accessibilité de la salle d'activités qui a fait l'objet d'une première tranche et présente le projet d'extension de cette salle afin d'agrandir la « partie bar » et de créer un espace d'accueil du public.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 158 461.00 € HT.

	Montant en Euros
<u>TRAVAUX</u>	
Démolition extérieure	7 300.00
VRD	10 500.00
Gros oeuvre -	30 200.00
Etanchéité	10 000.00
Menuiserie extérieure bois/vitrierie	10 000.00
Métallerie	5 808.00
Faux plafonds/cloisons/doublages/peinture	16 200.00
Revêtement de sols carrelage et revêtements muraux	5 000.00
Electricité	9 290.00
Plomberie sanitaires ventilations chauffage	29 283.00
TOTAL TRAVAUX	133 581.00
<u>AUTRES DEPENSES</u>	
Maîtrise d'œuvre	12 180.00
CSPS	4 900.00
Divers et imprévus	7 800.00
TOTAL AUTRES DEPENSES	24 880.00

TOTAL GENERAL HT	158 461.00
TOTAL GENERAL TTC	190 153.00

Ce projet peut faire l'objet d'un financement au titre de 2020 auprès de la Région au titre de l'Aide à la Ruralité – 2nde tranche suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX DE REHABILITATION, DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET
EXTENSION DE LA SALLE D'ACTIVITES**

Origine du financement	Montant (HT)	Taux
État : « Fonds Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » ou « Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local »	Non défini Non défini	Non défini Non défini
Aides publiques sollicitées : Conseil Départemental PASS TERRITOIRES Conseil Régional Bonus ruralité	Non défini 35 211 Euros	Non défini 40 %
Financement communal	Non défini	Non défini
TOTAL	158 461.00 Euros	Non défini

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de la Région au titre du dispositif « Bonus Ruralité » - 2nde tranche, au taux maximum,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents utiles.

Délibération N° 2020/004

**OBJET : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal du 7 octobre 2019 mettant en place le RIFSEEP à compter du 1^{er} novembre 2019

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 28 novembre 2019 nous informant que la délibération est entachée d'illégalité par rapport au maintien de l'IFSE en cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ANNULE les termes de maintien de salaire en cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, l'indemnité suivra le sort du traitement pour l'IFSE
- Dit que l'IFSE sera suspendue en cas de congés de longue maladie, longue durée ou grave maladie

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Délibération N° 2020/005

OBJET : Aide aux communes sinistrées par le séisme du 11 novembre 2019

Madame le maire demande au conseil de se prononcer pour soutenir les communes sinistrées par le séisme du 11 novembre 2019 aux alentours du Teil.

Considérant que la commune de Le Crestet désire témoigner de son soutien aux communes sinistrées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de verser une subvention à l'attention de toutes les communes touchées par le séisme à hauteur de 500 Euros.
- **DECIDE** que le versement de l'aide sera réalisé auprès de l'Association des maires de l'Ardèche qui a ouvert un compte spécifique de solidarité pour toutes les communes sinistrées.

Délibération N° 2020/006

OBJET : soutien financier au salon de l'Artisanat et du Commerce

Madame le Maire rappelle que le salon de l'Artisanat et du Commerce s'est tenu au mois de novembre à Lamastre organisé par l'UPECL (Union des Partenaires Economiques du Canton de Lamastre)

Ce salon était intercommunal et un artisan de la commune y a participé. L'UPECL sollicite les communes du canton pour soutenir leurs artisans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'accorder une aide de 50 Euros à l'artisan de la commune qui a participé à cette manifestation. L'aide sera versée à l'UPECL et redistribuée à l'artisan concerné.

Délibération N° 2020/007

Objet : Dissolution de principe du SIE Doux et Ormèze et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres.

Madame le Maire rappelle la délibération de principe du SIE Doux et Ormèze en date du 6 décembre 2019 concernant la demande de dissolution de ce syndicat et de la répartition de son actif et passif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 octobre 1922 portant création du syndicat ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Emet un avis favorable de principe à la dissolution du SIE DOUX et ORMEZE à compter du 29 février 2020 ;

- Accepte, de principe, les conditions de liquidation du Syndicat et la répartition de l'actif et du passif telles que décrites dans le projet de tableau ci-après en annexe de cette délibération :

* Répartition en fonction du mètre de réseau ;

* Répartition en fonction des affaires en cours identifiées avec le SDE 07 ;

* Répartition pour équilibrer le bilan de chaque Commune membre qui ne sera définitive qu'après le vote du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019.

- Prend note que le personnel est démissionnaire de sa propre initiative.

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE

* Lavoir Saint-Martin

Les travaux sont terminés. Sablage intérieur des murs.
Je rappelle que les tuiles sont financés par la Famille BOUVIER Père et Fils

* Dépose des illuminations

Mardi 21 janvier 2020. Location nacelle Super U.

Un certain nombre de guirlandes sont défectueuses. Achetées fin 2018, garantie 2 ans.
L'entreprise viendra les récupérer pour les réparer gracieusement

* Travaux d'Interconnexion avec le Syndicat des Eaux Cance-Doux pour l'alimentation en eau potable. 2 piquages seront réalisés sur la Commune.

Réunion avec l'entreprise BOUCHARDON qui effectuera les travaux mardi 21 janvier.

Prévoir un contrôle de nuit

* Enfouissement réseaux secs à Monteil.

Les conventions ont été signées excepté pour un propriétaire. Par conséquent, les travaux en sont retardés.

Rencontre avec le bureau d'études pour trouver une autre solution.

* La Fibre optique

Les études sont en cours. Pas avant fin 2020 voire début 2021

* Travaux Salle des Fêtes

Planning :

- dépôt PC début février 2020 – Instruction pendant 6 mois maxi
- consultation des entreprises septembre 2020
- réponse entreprises mi-octobre 2020
- début des travaux (drainage) mi-novembre 2020
- début des gros travaux : janvier 2021
- durée des travaux : 6 mois
- fin des travaux : fin juin 2021

* Permanences élections

- 1^{er} tour : 15 mars
- 2^{ème} tour : 22 mars

La séance est levée à 20h10.